

Le Bulletin de l'ARTS



Bulletin de l'Association des Retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé



Bonjour à toutes et à tous,

Quelle année !! qui aurait prédit, un an en arrière, que le monde entier allait être victime d'un virus malin qui a choisi l'homme pour se démultiplier et arriver au stade de pandémie, en provoquant une très grave crise sanitaire et économique atteignant un nombre impressionnant de familles.

Nous avons vécu tout au long de cette année au rythme imposé par le COVID 19 et en se soumettant, de bonne ou de mauvaise grâce, aux figures imposées par les pouvoirs publics pour limiter les dommages et préserver notre santé.

Nos existences au quotidien se sont subitement limitées au minimum vital : plus de déplacement, plus de contacts familiaux et sociaux, gestes barrières... Et pourtant chacun d'entre nous a fait preuve d'une forte résilience avec l'espoir, quand même chevillé au corps qu'on allait s'en sortir et que la lumière éclaterait au bout de cet interminable tunnel épidémique. Espoir encore, grâce à l'inventivité des uns et à la solidarité des autres qui ont donné lieu à la manifestation de belles formes d'entraide et de rapports humains.

Déjà, nous avons pu pour les plus chanceux d'entre nous, passer les fêtes de Noël en famille. Une famille limitée en nombre, mais en famille quand même ! Par ailleurs la mise au point de vaccins devrait permettre en 2021 d'atteindre cette immunité collective qui permettra de maîtriser enfin ce virus.

Pour l'ARTS, 2020 fût une année « blanche » ou tout s'est arrêté. En 2021, je l'espère, nous allons le plus vite possible, tourner la page, pour, se rencontrer, échanger, organiser des sorties, des moments conviviaux, réunir nos instances, bref vous retrouver et vivre à nouveau normalement !

C'est également le vœu que je formule pour chacun d'entre vous et tous ceux qui vous sont chers, parents et amis. Bonne année 2021 et bonne santé en restant vigilant.

Le Président de l'ARTS
Gérard Gonzalez



Le coronavirus...encore

QUEL NIVEAU DE MORTALITÉ ?

Pour préciser l'impact de l'épidémie, l'INSEE mène une comparaison sur plusieurs années du nombre des décès, toutes causes confondues, depuis le début mars. Quels sont ses résultats à ce jour ?

De début Janvier à fin 30 avril, le nombre de décès a été supérieur de 26% à celui enregistré à la même époque en 2019 et de 16% à 2018 par rapport à 2018.

Du 1er mai au 31 août 2020, on a connu une pause avec une quasi stabilité de la mortalité.

Une nouvelle hausse est survenue du 1er septembre au 23 novembre 2020 – moins élevée – puisque le nombre de décès ne s'est accru que de 15% par rapport à 2019 et 17% par rapport à 2018, mais qui s'est nettement amplifiée de mi-octobre au 7 novembre, pour diminuer peu à peu depuis. En métropole, de Mars à Aout, les deux régions les plus touchées étaient Ile-de-France (+98%) et Grand Est (+54%), avec 3 départements particulièrement atteints : Seine-Saint-Denis, Haut-Rhin et Hauts-de-Seine. En outre-mer, Mayotte était de loin le département le plus touché.

En revanche, de Septembre à Novembre, tout le territoire

a cette fois été concerné. Toutes les régions connaissent un accroissement du nombre de décès par rapport à 2018 ou 2019. Les deux régions les plus touchées, Auvergne-Rhône-Alpes (+37%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (+22%).

Du 21 au 27 novembre s'est dessinée une diminution ou presque, dans toutes les régions.

En outre-mer, deux départements ont eu une mortalité particulièrement élevée par rapport à la même période en 2019 : Guadeloupe (+28%) et Martinique (+17%).

Un constat : forte hausse des décès dans les communes les plus denses (+49% contre +26% en France entière).

Les personnes âgées sont toujours les plus touchées : le nombre de décès par rapport à 2019, baisse de 10% chez les moins de 25 ans, reste quasiment stable chez les 25-49 ans, pour ensuite augmenter avec l'âge : +6% chez les 50-64 ans, +14% chez les 65-74 ans, +17% chez les 75-84 ans, +19% au-delà.

Tous âges confondus, le nombre de décès augmente un peu plus chez les hommes, qui sont plus touchés à partir de 50 ans, que chez les femmes.

D'après Vie Publique 3 Juin et 4 Décembre 2020

ET NOTRE SANTE MENTALE, QU'EST-ELLE DEVENUE ?

Depuis mars 2020, Santé publique France effectue, avec BVA, l'enquête CoviPrev afin de suivre l'évolution des comportements (gestes barrières, confinement, consommation d'alcool et de tabac, alimentation et activité physique) et de la santé mentale (bien-être, troubles).

CoviPrev repose sur des enquêtes répétées, des questionnaires auto-administrés (échantillons de 2 000 personnes de plus de 18 ans France métropolitaine). Elle se poursuit encore actuellement.

La satisfaction de vie, dégradée au début du premier confinement (-18 points par rapport aux données du Baromètre Santé publique France 2017), s'était progressivement améliorée. Mais du 4 au 6 novembre, une baisse significative (-3 points) a été constatée par rapport à ce qui était relevé après la levée du premier confinement.

Les états anxieux, très élevés au début du confinement (27% vs. 13,5% dans le Baromètre de Santé publique France 2017), et qui avaient connu une diminution importante lors des premières semaines, sont également repartis à la hausse (+3 points).

Les états dépressifs, en hausse en Avril, en nette diminution après la levée du premier confinement, ont à nouveau augmenté du 4 au 6 novembre (+5 points), après déjà +10 points entre fin septembre et début novembre.

Les problèmes de sommeil sont restés à un niveau élevé (plus de 60% vs. 49% dans le Baromètre Santé publique France 2017), en Novembre comme en Avril.

Les personnes dont la santé mentale est plus dégradée déclarent des antécédents de trouble psychologique et/ou une situation financière très difficile, et ce sont aussi les catégories

socioprofessionnelles inférieures et les inactifs, les femmes et les 18-24 ans pour l'anxiété, la dépression et les problèmes de sommeil, les 35-49 ans pour les problèmes de sommeil.

Des déterminants cognitifs sont souvent associés à ces troubles : le fait de percevoir la COVID-19 comme grave, de se sentir vulnérable et de percevoir les mesures de prévention comme contraignantes, les mesures de prévention comme peu efficaces, que des proches adoptent moins les mesures de prévention ; mais il y a aussi **des déterminants affectifs** (inquiétude à l'égard de la situation économique, à l'égard de la santé, sentiment d'impuissance, de déprime et de solitude).

En conclusion pour les résultats au 29 novembre :

- **La santé mentale des Français, s'est significativement dégradée** de fin septembre à début novembre avec une hausse importante des états dépressifs de +10 points. Cette hausse est plus forte chez les moins de 35 ans, les inactifs, ou les personnes en situation financière très difficile.
- **Confirmation donc de l'impact des facteurs économiques sur la santé mentale** ; mais aussi de l'importance d'accompagner les personnes ayant des antécédents de troubles psychologiques.
- **Les situations varient selon la manière de vivre la crise**, selon les contraintes qu'elle fait peser sur chacun (p.ex. en termes financiers), mais la hausse des symptômes dépressifs touche tous les profils, et traduit une dégradation de l'état de santé de la population.

D'après Santé Publique France www.santepubliquefrance.fr

DES INÉGALITÉS SOCIALES ACCENTUÉES



L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) vient de publier son portrait social 2020 de la France, et il contient une première approche de l'impact social de la pandémie.

Mortalité plus élevée, exposition plus grande au virus, destruction d'emplois, dégradation de la situation financière, la pandémie a particulièrement éprouvé les plus modestes.

La surmortalité de mars-avril 2020 a touché en premier lieu l'Île-de-France et le Grand Est ; c'est la Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France, qui a connu le plus fort excédent de mortalité. On sait maintenant aussi que les personnes les plus à risques sont âgées (hausse de 31% des décès chez les plus de 85 ans) ou nées à l'étranger (+ 114% de décès pour les personnes nées en Afrique, hors Maghreb, et + 91% pour celles nées en Asie).

Ouvriers et employés ont plus souvent continué à travailler sur site, donc à prendre plus de risques.

Pour ce qui est de l'emploi, l'INSEE souligne des disparités liées aux catégories socio-professionnelles. Les 715 000 suppressions d'emplois concernent surtout les postes précaires (intérim), et le chômage partiel a plus atteint les ouvriers (54%) et les employés (36 %), que les cadres pouvant souvent

travailler à domicile.

La perte de revenu des ménages a atteint 2,7% (la plus forte depuis 1949).

Les conflits familiaux se sont accrus pendant le confinement, particulièrement en lien avec les conditions de logement.

La fermeture des écoles a entraîné des difficultés plus importantes pour les élèves de milieu modeste, confrontés à un manque de matériels, à des problèmes de connexion internet ou à l'absence d'aide parentale (manque de temps, difficultés pour aider à comprendre).

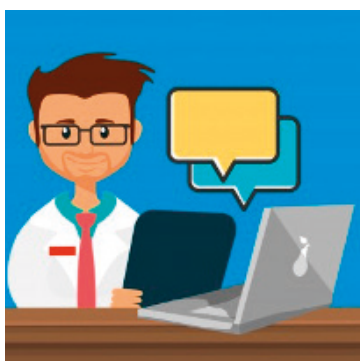
Le rapport souligne aussi que le confinement a été «particulièrement éprouvant» pour les enfants et adolescents de l'aide sociale à l'enfance.

Pour l'INSEE, les enfants sont directement touchés par les difficultés de leurs parents. Déjà en 2019, un enfant sur huit avait ses deux parents sans emploi, un enfant sur trois dans les familles monoparentales. Or, «la situation de chômage et la position sociale des parents influencent le parcours scolaire des enfants, qui lui-même conditionne leur insertion professionnelle future».

Deux tiers des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires et sortent assez tôt du système sont des enfants d'ouvriers ou d'inactifs. Les enfants d'ouvriers sont surreprésentés dans les bacs professionnels (un sur deux) et les parcours courts.

D'après Vie Publique 10 12 20

LA MÉDECINE GÉNÉRALE ET LA CRISE



Les participants au Panel d'observation des pratiques en médecine générale de la DREES ont été interrogés sur leur activité pendant la semaine du 11 mai 2020, après le premier confinement.

Une relative reprise d'activité

Pendant cette semaine, le nombre de consultations amorce une reprise, mais plus de la moitié des médecins généralistes déclarent encore une baisse du volume horaire de travail par rapport à une semaine ordinaire, estimée, entre 3 et 7,5 % – contre 13 et 24 % sur la première quinzaine d'avril.

Pour 9 médecins sur 10, les consultations ayant pour motif le coronavirus représentent moins d'1/4 de leur activité. Parallèlement, les consultations pour des maladies chroniques opèrent un relatif rattrapage, et les demandes liées à la santé mentale restent plus fréquentes qu'en temps normal.

Les perceptions de médecins généralistes

Le protocole d'identification et notification auprès de

l'Assurance maladie des « personnes contacts » est considéré comme approprié par deux tiers des généralistes, mais un tiers exprime des réticences (sa complexité, la responsabilité impliquée, pas dans leurs missions). Pour près de la moitié, ça n'est pas compatible avec la charge de travail. Très majoritairement, ils s'estiment aptes à inciter leurs patients à respecter les mesures barrières, et sont favorables au port du masque, alors qu'il n'est pas encore obligatoire. Près de 3 sur 4 déclarent avoir accès rapidement aux tests PCR-Covid-19 pour leurs patients, au moment de l'enquête.

Et la pratique de la téléconsultation ?

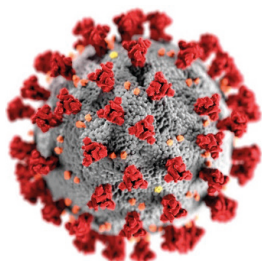
Trois quarts des médecins ont recouru à la téléconsultation, alors que moins de 5 % la pratiquaient avant. Parmi eux, 1 sur 10 a réalisé ainsi plus de 25 % de ses consultations.

Des difficultés toutefois : pour plus de la moitié des médecins, l'examen clinique en réel reste souvent indispensable. Une petite moitié a connu des problèmes techniques. Ils sont partagés sur cette pratique : un tiers peu ou pas satisfaits, un quart très satisfaits. C'est dans les départements les plus touchés par l'épidémie qu'ils l'ont le plus utilisée et que leur satisfaction est la plus élevée.

D'après Études et Résultats, n°1160, 1161, 1162, Drees

Le coronavirus...encore

UNE ÉVALUATION DE LA RÉPONSE À LA CRISE



Le 25 Juin 2020, le Président de la République a installé une mission indépendante d'évaluation de la réponse à la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de Covid 19, avec pour objectif : rendre un diagnostic des forces et faiblesses des dispositifs de gestion de crise,

dans une perspective de comparaison internationale pour en tirer des préconisations pour l'avenir.

Au vu des données (à prolonger dans le temps bien sûr) sur l'impact sanitaire observé à travers l'excès de mortalité (écart mortalité observée/mortalité attendue), tenant compte de la démographie des pays, la France se situe en position intermédiaire en Europe.

Un autre indicateur sur la sévérité de la crise : le nombre de jours passés au-dessus du seuil de 1 décès de patient Covid par million d'habitants. Ce seuil a été dépassé en Autriche 34 jours, 44 en Allemagne, 68 en France, 90 au Royaume uni, Italie, Espagne, Suède, 180 jours aux USA.

L'incidence économique est connue : une chute du PIB particulièrement forte, semblable à celles du Royaume Uni, de l'Espagne, l'Italie, et qui est à relier à l'intensité du confinement.

Les 1ers constats quant à la gestion de la crise « mettent en évidence des défauts manifestes d'anticipation, de préparation et de gestion ». Une cause : le « déclin progressif du degré de priorité accordé à la prévention des pandémies au cours de la dernière décennie ». A ce titre sont signalés : la question de la disponibilité des masques, les hésitations sur leur doctrine d'emploi et les graves insuffisances de gestion, et celle des tests, leur déploiement et leur utilisation.

Des faiblesses structurelles dans la gouvernance sont pointées :

l'organisation complexe des relations du ministère de la santé et des agences et instances qui l'entourent, la fragilité des administrations et agences en matière d'approvisionnement et logistique, et les difficultés d'articulation entre agences régionales de santé et préfectures.

La communication à améliorer : la confiance a été ébranlée au début de la crise par les changements d'un discours officiel vécu comme contradictoire, et il est noté un manque de pédagogie sur la pertinence des mesures mises en œuvre.

Les préconisations :

- Faire partager la conscience qu'il faudra vivre durablement avec le virus
- Mieux asseoir la légitimité des décisions prises en matière sanitaire
- Assumer clairement que la vocation des tests est de casser les chaînes de transmission
- Avoir une politique volontariste sur la couverture vaccinale contre la grippe saisonnière, préparer la mise en œuvre d'un éventuel vaccin
- Organiser le partage d'informations entre agences régionales et établissements de santé pour garantir la prise en charge de tous les patients
- Rassurer sur la sécurité au travail ; accélérer la diffusion du numérique dans le secteur public
- Engager de suite une étude approfondie sur la question des reports de soins

Le rapport final devrait être rendu en Décembre.

D'après Vie publique Rapport mission sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 du 13 10 20

LES ARS AU CENTRE DE LA CRISE



Dans la gestion de crise, les ARS ont un rôle central, impliquées dans l'organisation de la prise en charge des malades, l'adaptation des hôpitaux, l'approvisionnement, la politique de tests et le suivi

des personnes en contact avec un malade de la Covid-19, mais aussi dans le déconfinement.

Concrètement, elles ont dû délivrer des autorisations d'activités de soins transitoires aux hôpitaux (pour augmenter le potentiel de réanimation), mettre en place des plateformes pour les renforts des professionnels, veiller à l'équipement de réanimation, la coordination, la planification des transferts de patients en intra régional, la mise en place d'appui aux EHPAD, l'élargissement du recours aux téléconsultations, etc.

Pourtant, face à la pénurie de masques et de matériels, au manque de lits dans les hôpitaux, au retard dans le lancement des tests, les ARS ont fait l'objet de critiques.

Lors d'une table ronde organisée par le Sénat, les élus locaux ont dénoncé des agences « inadaptées à la gestion de l'urgence », « incapables de gérer les flux, les livraisons et les stocks », souffrant « d'un juridisme permanent et du principe de précaution poussé à l'extrême » et de « décisions opaques ». À l'inverse, d'autres refusent d'en faire des boucs émissaires, et pensent que c'est la territorialisation des politiques de santé qui est absente. Les ARS n'ont que des pouvoirs limités, n'ont pas « la main sur la médecine libérale, et la CNAM a conservé son pré carré (...). Les ARS devaient avoir la main sur tout le système de soins et elles ne contrôlent en fait que l'hôpital. Ce contrôle est en outre étroitement bordé par l'échelon national. »

De son côté, le rapport d'étape de la mission sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19, pointe des déficits

d'anticipation, de préparation et de gestion de la crise sanitaire et recommande de se pencher sur «le manque de dialogue entre les ministères, l'organisation complexe des relations entre le ministère de la santé et les ARS et instances qui l'entourent, une difficulté d'articulation entre agences régionales de santé et préfectures.»

En fait, une question souvent débattue revient donc : plus de

centralisation pour mieux lutter contre les inégalités territoriales ou à l'inverse, plus de décentralisation vers des échelons de proximité ?

D'après *Vie publique lettres@information.dila.gouv.fr* 12 novembre 2020

Cf. Evaluation de la gestion de la crise

PLUS D'UNE PERSONNE EN GRANDE PRÉCARITÉ SUR DEUX INFECTÉE

Pendant l'épidémie de la COVID-19, entre mars et juin 2020, Médecins sans frontières est intervenu auprès de populations en situation de précarité.

Une enquête menée par MSF, Epicentre et l'Institut Pasteur sur 14 lieux en région parisienne près des sites de distribution alimentaire, dans des foyers de travailleurs et des centres d'hébergement d'urgence, montre qu'une forte proportion de personnes y ont été infectées par le virus SARS-CoV-2 : alors que le taux de séropositivité varie entre 5 à 10 % dans la population générale et qu'il se situe autour de 12 % sur

Paris (zone rouge écarlate), il a atteint 50,5 % dans les centres d'hébergement où l'association est intervenue, 27,8 sur les sites de distribution alimentaire et 88,7 % dans les deux foyers de travailleurs migrants. Tout ceci confirme que la circulation du virus a été plus active dans les situations de promiscuité plus forte, quand chambre, douches et cuisine étaient partagées avec plusieurs personnes. Il serait souhaitable de privilégier les placements en hôtels ou hébergements avec des espaces de vie individuels favorisant l'application des mesures de prévention.

D'après *Décision Sante eml.decision-sante.com* 08.10.2020

MANGER DANS UN A380 CLOUÉ AU SOL, LA NOUVELLE FRÉNÉSIE À SINGAPOUR



Alors que le programme de vols de Singapore Airlines s'est réduit comme peau de chagrin, la compagnie invente d'autres moyens de faire vivre sa marque. L'idée des « vols pour nulle part » qui décolleraient et atterriraient à l'aéroport de Changi - a été abandonnée sous la pression des militants environnementaux - , et maintenant Singapore Airlines vend des places à bord d'un avion qui ne décolle pas, mais où l'on pourra manger les plats emblématiques de la compagnie.

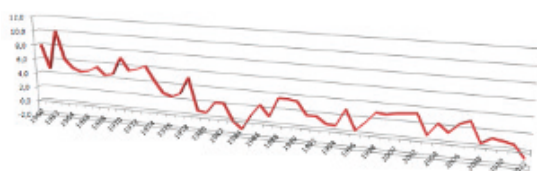
C'est donc un repas à prendre à bord d'un Airbus A380 garé à l'aéroport qui est proposé. Le 12 octobre, jour de l'ouverture des ventes, les 900 places proposées sont parties en 30 minutes.

Le prix des repas ? Equivalent 30 euros en classe Économique, 55 euros en Premium Economy, 190 euros en classe Affaires et 375 euros dans une suite. On repart aussi avec un sac de produits dérivés, et ceux qui viendront vêtus d'une kebaya sarong (tenue traditionnelle Peranakan et tenue des hôtes) recevront un cadeau supplémentaire.

D'après *Insee Focus No 198* Paru le : 07/07/2020

BAISSE DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE EN 2018 EN EUROS CONSTANTS....

Evolution du pouvoir d'achat du revenu dispo. brut des ménages en %



- de 1,2% dans la Fonction publique de l'Etat, où le salaire moyen était de 2 573 € nets par mois en équivalent temps plein pour tous agents des ministères et établissements publics, fonctionnaires ou non. Le salaire net des femmes reste inférieur de 13,5 % en moyenne à celui des hommes. L'écart à âge, grade, catégorie et statut égaux est de 3 %.
- de 0,9% dans la Fonction publique territoriale, pour tous agents fonctionnaires ou non, et le salaire moyen était de

1 963 €. Le salaire net moyen s'élevait à 1 858 euros par mois dans les communes, 2 177 euros dans les départements, et 2 119 euros dans les régions. Le salaire net des femmes est inférieur de 9,2 % en moyenne à celui des hommes. À caractéristiques identiques, l'écart est de 5 %.

- de 1% dans la Fonction publique hospitalière, où le salaire moyen net était de 2 308 €, pour tous salariés des hôpitaux et des établissements médico-sociaux, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou personnels médicaux. En 2018, les disparités salariales dans la FPH augmentent légèrement, les salaires les plus élevés diminuant moins que les autres en termes réels. Le salaire net des femmes est inférieur de 20,8 % à celui des hommes ; à profil identique, l'écart salarial est de 3,7 %.

D'après *Insee Première No 1810, No 1812, et No 1819*

RETRAITES : LES PERSPECTIVES FINANCIERES SONT DEGRADEES PAR LA CRISE SANITAIRE



retraites (COR)» : voilà la conclusion du rapport annuel du COR rendu public le 26 novembre 2020.

Les travaux du COR ont été réalisés alors que divers éléments manquent encore : incertitudes sur la surmortalité de la deuxième vague du Covid-19, sur les conséquences économiques du 2ème confinement, sur le contexte économique et l'évolution future de l'épidémie. Les projections sont effectuées avant la parution du 4ème projet de loi de finances rectificative pour 2020. Et elles s'appuient sur la législation actuelle du système de retraite...

Pour 2020, le COR prévoit une forte contraction des ressources des régimes de retraite, composées à 79% de cotisations sociales. En effet, le recours massif au chômage partiel, la baisse de l'emploi et les reports de paiement pour les indépendants, feront baisser les ressources de 5,1% par rapport à 2019. Alors que le système de retraite était en quasi équilibre en 2019, on prévoit un déficit de -1,1% du PIB (23,5 milliards d'€). La diminution des ressources ne devrait pas

«La crise sanitaire et économique est venue dégrader sensiblement les perspectives financières à court et moyen termes qui étaient présentées dans les derniers rapports du conseil d'orientation des

être compensée par la baisse des dépenses liée à la faible surmortalité des retraités. La chute du PIB va entraîner une forte hausse relative de la part des dépenses de retraite et leur faire atteindre 15,2%.

Il résulte des prévisions (4 scénarios de gains de productivité, chômage de 7%) qu'en 2030, la part de la richesse nationale vouée au versement des retraites serait stable, autour de 14%, après le pic de 2020. Cette part baisserait à l'horizon 2070 (vers 12% - 13% selon les scénarios). L'évolution des dépenses de retraite est donc maîtrisée sur la période malgré le vieillissement de la population. Pour le COR, ceci est dû à la baisse de la pension de retraite moyenne rapportée aux revenus d'activité. Les pensions devraient croître en euros constants mais moins vite que les revenus. Le solde financier du système de retraite varierait entre -0,6 et -1% sur les 25 prochaines années. En 2070, le système de retraite devrait être en excédent dans deux scénarios.

Mais le niveau de vie des retraités, un peu supérieur en 2018 à celui de l'ensemble de la population (+ 2,9%), devrait diminuer à long terme et revenir à son niveau des années 1980. En outre, par rapport aux générations partant actuellement à la retraite, les plus jeunes devraient être pénalisées par des taux de cotisation plus élevés et un montant moyen de pension plus faible.

D'après
conseildorientationdesretraites@infos.france-strategie.f

PERTE D'AUTONOMIE : DES AIDANTS EN DIFFICULTÉ



Une enquête sur les proches aidants a été menée par le Crédoc en février 2020 auprès de plus de 3 000 aidants, pour le compte de la Caisse nationale d'assurance vieillesse qui souhaitait mieux connaître les relations aidants-aidés et leurs besoins.

Depuis 2015, la fonction d'aidant est reconnue par la loi. Sont aidants ceux qui doivent faire face à la perte d'autonomie liée à l'âge, à une maladie ou un handicap d'un membre de la famille ou de leur conjoint. 72% des personnes aidées vivent à domicile. Si 40% d'entre-elles bénéficient d'une aide professionnelle, les solidarités familiales restent la pierre angulaire de la prise en charge à domicile. Cette contribution de l'entourage familial est estimée entre 12 et 21 milliards d'euros.

Des points forts révélés par cette enquête : les personnes interrogées sont marquées par un fort sentiment de sacrifice et par le manque de temps pour une majorité d'entre elles.

Toutefois, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) de 2015 permet aujourd'hui aux aidants de bénéficier d'un droit de répit avec la création d'un congé indemnisé pour l'accompagnement d'un proche en perte

d'autonomie importante. Le congé peut s'exercer pendant une durée de trois mois, avec une indemnité d'environ 52 euros par jour pour une personne seule.

D'après cette enquête, les aidants appartiennent en premier lieu à la catégorie des 65-74 ans ; plus de femmes avant 75 ans, plus d'hommes après. La grande majorité soutient un parent (43%) ou un conjoint (25%).

Ces aidants rencontrent des difficultés :

- D'abord des situations de conflits avec la personne aidée et/ou avec les autres aidants, lors de la prise de décisions lourdes
- Ils sont souvent seuls à assurer l'aide, et manquent de solutions lorsqu'ils sont malades ou qu'ils doivent s'absenter
- Ils subissent un impact négatif sur la santé, le moral et la vie sociale (62% ont renoncé à voir des proches ou 49% à partir en vacances)
- une difficulté à s'identifier comme aidant qui peut être perçu comme un «secours naturel»
- un besoin d'informations sur l'évolution de la perte d'autonomie pour 60% des aidants.

D'après
conseildorientationdesretraites@infos.france-strategie.f



Le plan national pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (Octobre 2020), note que le quotidien des personnes

lesbiennes, gays, bi et transgenre reste marqué de violences et de discriminations ; malgré l'évolution de l'opinion, puisque selon un sondage IFOP de 2019, 85% des sondés (24% en 1975) voient en l'homosexualité une manière de vivre sa sexualité comme une autre.

La haine anti-LGBT+ est définie : «toute manifestation de mépris, de rejet ou de haine envers une personne ou un groupe de personnes en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée. Elle peut prendre de multiples formes : de la moquerie aux violences physiques ou sexuelles, en passant par les insultes, la diffamation, les menaces, l'outing, l'appel à la discrimination, à la haine ou à la violence, le harcèlement, les discriminations, voire le meurtre».

Police et gendarmerie ont recensé en 2019, 1870 victimes d'actes homophobes et transphobes. Ces actes se produisent aussi bien dans les grandes villes qu'en milieu rural. Surtout masculines et jeunes, les victimes subissent des injures (33%), des violences physiques et sexuelles (28%). Les femmes ne sont pas épargnées, 22% des femmes lesbiennes disent subir une double discrimination, d'ordre homophobe et sexiste.

Devoir dissimuler son orientation sexuelle peut susciter des troubles psychosociaux, l'isolement et des pensées suicidaires.

Les discriminations touchent le milieu professionnel. Des études révèlent que :

- Pour 51% des agents de la fonction publique et 46% des salariés du privé, révéler son homosexualité à l'entourage professionnel met mal à l'aise des collègues de travail
- 20% des personnes LGBT+ se sentent discriminées dans la recherche d'un emploi
- 39% disent avoir fait l'objet de commentaires ou attitudes négatives au travail.

La stratégie nationale vise l'égalité des droits. Après la création du PACS (1999) et l'ouverture aux couples de même sexe du mariage et de l'adoption (2013), le projet de loi de bioéthique ouvre la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes célibataires avec reconnaissance de la filiation. Par ailleurs, la France a quitté la classification de l'OMS intégrant l'homosexualité dans les maladies mentales.

Les droits des personnes trans ont progressé : en 2016, simplification des procédures de changement de prénom et d'état civil, et prise en charge possible par la sécurité sociale des interventions et soins dans le cadre d'un parcours médical de transition.

Vie publique 16 novembre 2020

Dans les années 1990, le sigle LGBT apparaît. Il remplace le mot «homosexuel» («gay»), trop restrictif, et englobe soit une orientation sexuelle (lesbienne, gay, bisexuel), soit une identité de genre (transsexuel et transgenre). Accompagné de «+» il inclut d'autres orientations sexuelles et expressions de genre.

DE QUOI PENSER ...

La part des femmes a augmenté dans les conseils municipaux : 42,4% contre 39,9% à la fin du mandat précédent. Près de 20% des communes (1000 de plus soit 6 858 communes maintenant) sont désormais dirigées par une femme. Il s'agit souvent de petites communes. Mais une évolution importante est enregistrée pour les communes de plus de 100 000 habitants avec 28,6% de femmes maires contre 16,7% avant. Les 7 femmes à la tête d'une commune de plus de 100 000 qui préexistaient, ont toutes été réélues, et il s'en ajoute cinq autres.

La situation est très diversifiée : si en Guyane, en Centre-Val de Loire, Île-de-France et Nouvelle-Aquitaine, la proportion de femmes parmi les maires est la plus élevée (environ 20%), inversement, en Corse et en Martinique les proportions sont plus faibles aux alentours de 10-12%.

Vie publique 8 09 2020

Le Conseil d'Etat rappelle deux fois l'Etat à l'ordre : pour la pollution de l'air ...

Le 12 juillet 2017, il avait demandé à l'Etat de prendre des mesures de réduction de la pollution de l'air en dioxyde d'azote (NO2) dans plusieurs zones (Grenoble, Lyon, Reims,



Strasbourg, Marseille-Aix et Toulouse pour le NO2, Fort-de-France pour les particules fines, Paris pour le dioxyde et les particules fines).

Suite à une procédure lancée par des associations de défense de l'environnement, il a estimé le 10 juillet dernier que les plans annoncés n'ont pas ramené les concentrations des produits aux limites définies par le code de l'environnement. Il reproche le retard pris depuis 2017, le non-respect du droit européen, la gravité des suites en matière de santé publique et l'urgence qui en découle, et juge imprécis les éléments fournis, notamment quant à l'évaluation des mesures et les délais d'atteinte des objectifs.

L'Etat est condamné, s'il n'exécute pas dans les six mois la décision de 2017, et ce jusqu'à la date de cette exécution, à verser une astreinte de 10 millions d'euros par semestre. A suivre

.... En matière d'émissions des gaz à effet de serre

Le Conseil d'Etat s'est prononcé sur une affaire portant sur le respect des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Saisi par la commune de Grande-Synthe du refus du Gouvernement de prendre des mesures supplémentaires pour respecter les objectifs de l'accord de Paris, il relève que, si la France s'est engagée à réduire ses émissions de 40 % d'ici à 2030, elle a en fait à ce jour, régulièrement dépassé les plafonds d'émissions qu'elle s'était fixés, et que par décret récent, elle a reporté les efforts de réduction après 2020. Le Conseil d'Etat demande au Gouvernement de prouver, dans les trois mois, que son refus de prendre des mesures complémentaires est compatible avec le respect de la trajectoire de réduction choisie pour atteindre les objectifs fixés pour 2030.

AC d'après Conseil d'Etat, Décisions des 10 juillet et 19 Novembre 2020 www.conseil-etat.fr

En janvier 2020, **le Sénat a lancé e-pétitions, une plateforme de dépôt de pétitions en ligne**. En Octobre, l'Assemblée nationale vient – comme le prévoyait son règlement intérieur - de lancer aussi sa plateforme destinée au dépôt et à la signature de pétitions citoyennes.

Tout(e) français(e) ou résidant en France, peut y déposer par voie électronique une pétition portant sur tout sujet d'intérêt public. Conditions : s'identifier, et que la pétition ne contienne ni appel ou provocation à la violence, ni propos diffamatoires, ou termes discriminatoires.

Ces pétitions seront attribuées à la commission compétente sur le sujet parmi les huit commissions permanentes de l'Assemblée, et celle-ci proposera soit d'examiner le texte au cours d'un débat, soit de classer la pétition.

Les pétitions ayant obtenu 500 000 signatures venant d'au moins 30 départements, pourront après décision de la Conférence des présidents, faire l'objet d'un débat en séance publique.

On n'en parle guère, mais ça fonctionne : une pétition est d'ores et déjà accessible pour la mise en place d'une convention citoyenne sur le renouveau démocratique.

Vie-publique.fr



Il pleut chaque année plus d'un millier de tonnes de particules de micro-plastique sur onze parcs nationaux de l'ouest des États-Unis. C'est l'équivalent de 120 millions de bouteilles plastique. Ce constat, a été fait par des chercheurs

en analysant l'air et l'eau de pluie tombée dans ces lieux protégés, et à l'abri de l'activité humaine. Mais aucune zone sur terre ne semble plus épargnée.

Pour ces chercheurs, la plupart de ces particules de plastique a pour origine les microfibres synthétiques de nos vêtements. Ils viennent avant tout des grands centres urbains et de leur remise en suspension par la voie des airs et de l'eau.

Et cela ne devrait hélas pas s'arranger alors que l'on estime, que le volume des déchets plastiques devrait passer de 260 millions de tonnes aujourd'hui à 460 millions à l'horizon 2030...

Et il n'y a guère de raisons qu'il ne pleuve ainsi qu'aux Etats Unis...

AC d'après consoGlobe 4 07 20

La Convention internationale des droits de l'enfant prévoit que tout enfant soit enregistré à la naissance, et possède une identité juridique. Or, selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), en 2019, 166 millions de moins de cinq ans n'étaient pas enregistrés à la naissance, avant tout en Afrique subsaharienne et au sud de l'Asie.

Or, l'identité légale détermine l'accès aux droits civiques, à la santé, à l'éducation.

En France, le phénomène concerne en métropole des enfants d'étrangers en situation irrégulière et des membres de la communauté Rom ; en Guyane il résulte de la venue de populations de Suriname, Brésil et d'Haïti, et à Mayotte de la proximité des Comores.

En cause : la rareté des services d'état civil, un cadre juridique insuffisant, des obstacles culturels (coutumes religieuses ou sociales, méfiance envers les institutions, nomadismes...), et enfin guerres, persécutions, déplacements de populations, politique de l'enfant unique en Chine.

L'objectif des Nations unies : atteindre l'enregistrement universel des naissances d'ici 2030.

Les recommandations faites à la France : renforcer l'état civil en Guyane et à Mayotte et améliorer l'accompagnement des mineurs étrangers sur le territoire national.

Vie publique 13 octobre 2020

Une question ancienne dans la fonction publique, celles des heures supplémentaires, que la crise sanitaire et les problèmes de sécurité accentuent aujourd'hui dans les hôpitaux, et chez les policiers.

La Cour des comptes vient de publier une enquête à ce sujet et elle est édifiante.

En 2018, le coût des heures supplémentaires indemnisées était de 2,3 milliards d'€, alors que 50 millions d'heures restaient stockées, pour un équivalent d'un milliard d'€. Le palmarès des heures ni indemnisées ni récupérées : 23 millions d'h dans la police nationale, 18,5 millions dans l'hôpital public et 6,2 millions d'heures dans la territoriale.

Pour la Cour, «symptomatique de problèmes d'organisation ou d'attractivité», le détournement de ces heures ne devrait pas en faire un «outil d'ajustement structurel», et se substituer à des créations de postes, et l'«insuffisance de personnel est préjudiciable à la qualité du service public».

Les recommandations de la Cour : revenir à la norme des 1 607 heures de travail, modifier le temps de travail des policiers et enseignants du second degré, choisir les horaires variables et le pointage, mieux rémunérer les heures supplémentaires dès la première heure, plafonner la compensation différée, provisionner dans l'année les heures ni indemnisées ni récupérées.

Vie publique 5 novembre 2020



Les agriculteurs, éleveurs, maraichers,... de moins en moins nombreux : en près de quarante ans, alors que la taille des exploitations a augmenté,

la part des agriculteurs exploitants dans l'emploi a fortement diminué, passant de 7,1 % en 1982 à 1,5 % en 2019.

En 2019, les trois quarts des agriculteurs exploitants sont des hommes, proportion en hausse depuis quarante ans, et plus de la moitié ont 50 ans ou plus.

En moyenne, ils ont une durée de travail hebdomadaire plus élevée que l'ensemble des travailleurs et exercent très fréquemment le samedi ou le dimanche.

Insee Focus No 212 Paru le : 23/10/2020

Les cadres : de plus en plus de femmes

Ingénieures, médecins, responsables des ressources humaines, professeures, avocates, journalistes, artistes, etc. : en 2019, elles représentent 19 % des cadres ou professions intellectuelles supérieures. En quarante ans, leur part dans l'emploi total a plus que doublé.

Les hommes sont toujours majoritaires dans ces catégories, mais les femmes sont deux fois plus nombreuses depuis 1982. Les cadres sont plus âgés et surtout plus diplômés que l'ensemble des personnes en emploi. Ils sont plus fréquemment en emploi à durée indéterminée ou à leur compte, et moins souvent à temps partiel ou en sous-emploi. Ils exercent plus souvent à leur domicile.

Insee Focus No 205

Depuis plus d'un siècle, les décès sont les plus nombreux en hiver, et l'épisode grippal de janvier-février a accentué le surcroît de décès saisonnier observé habituellement en hiver. En 2019, 613 000 personnes sont décédées en France : nombre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Au milieu du 19^e siècle, la mortalité estivale était encore forte, probablement à cause de la hausse de la mortalité infantile à cette période de l'année. Avec les progrès médicaux, seul le pic de décès hivernal a perduré, mais légèrement atténué ces dernières décennies.

Certains événements viennent affecter les statistiques : les pertes militaires des deux guerres mondiales bien sûr, mais aussi certaines pandémies très meurtrières (1918, 1969) ou des canicules prolongées (1911, 1976, 1983 et surtout 2003).

Insee Focus No 209

En 2019, le paysage hospitalier français comporte 3005 établissements : 1 352 hôpitaux publics, 671 établissements privés à but non lucratif et 982 cliniques privées ; le nombre total diminue.



Leurs capacités d'accueil se partagent entre hospitalisation complète (392 000 lits) et partielle (79 000 places). Avec

le développement de l'hospitalisation partielle opéré depuis plusieurs années, le nombre de lits continue de reculer en 2019 (-0,9 %), tandis que le nombre de places poursuit son augmentation (+1,9 %). L'hospitalisation à domicile s'est accrue de 5,5 %. Les lits de réanimation, soins intensifs, surveillance continue, très sollicités pendant l'épidémie de Covid-19, ont peu augmenté depuis 2013 (1,2%).

Études et Résultats, n°1164 Drees, septembre



Première fois qu'un établissement français rentre dans les 15 premières universités mondiales Paris-Saclay prend la 14^{ème} place du classement de Shanghai 2020 et devient la 3^{ème} université européenne après Oxford et Cambridge. Cet établissement

expérimental regroupe l'ancienne Université Paris-Sud, l'ENS Paris-Saclay, AgroParisTech, CentraleSupélec, l'Institut d'optique et deux universités associées Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry Val-d'Essonne –, avec un volet scientifique notable (89 structures du CNRS).

Les critères du classement : avant tout la recherche (nombre de Prix Nobel et de médaillés Fields parmi les anciens élèves et chercheurs qui en sont issus, chercheurs les plus cités dans leurs disciplines, articles publiés dans les revues Nature et Science,...).

Deux autres universités françaises rejoignent le top 50 de ce classement : Paris-Sciences-et-Lettres 36^e, et Sorbonne Université 39^e.

www.cnrs.fr/ 19 octobre 2020

En France métropolitaine, une personne sur sept vit sous le seuil de pauvreté monétaire : une situation souvent durable et qui s'amplifie depuis 2008. 70 % des pauvres en 2016 sont encore dans la même situation l'année suivante, alors que « seulement » 63 % des pauvres en 2008 l'étaient encore en 2009. La tendance est renforcée pour les peu ou pas diplômées, et les plus de 65 ans.

Le risque de basculer dans la pauvreté pour les personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté monétaire les trois années précédentes est faible, 3 % en 2017 ; mais ce risque s'accroît très nettement pour celles qui ont déjà connu un épisode de pauvreté dans les trois années précédentes et avec le nombre d'années déjà passées dans la pauvreté.

Insee Focus No 208

En 2018, les firmes multinationales françaises (hors banque et non marchand) contrôlent 45 500 filiales à l'étranger et emploient 6,2 millions de salariés hors de France. Elles y réalisent 50 % de leur chiffre d'affaires consolidé et y emploient 6,2 millions de personnes. Elles regroupent 42 % des filiales et réalisent 83 % du chiffre d'affaires consolidé total réalisé à l'étranger. Une sur quatre est implantée aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en Allemagne. Les salariés des filiales commerciales sont concentrés en Chine et au Brésil.

Insee Focus no 218

SOYONS PRUDENT...



CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique

L'HAMEÇONNAGE



COMPRENDRE LES RISQUES



L'hameçonnage (*phishing* en anglais) est une technique frauduleuse destinée à leurrer l'internaute pour l'inciter à communiquer des données personnelles (comptes d'accès, mots de passe...) et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance. Il peut s'agir d'un faux message, SMS ou appel téléphonique de banque, de réseau social, d'opérateur de téléphonie, de fournisseur d'énergie, de site de commerce en ligne, d'administrations, etc.

BUT RECHERCHÉ

VOLER DES INFORMATIONS PERSONNELLES OU PROFESSIONNELLES

(comptes, mots de passe, données bancaires...) pour en faire un usage frauduleux.

SI VOUS ÊTES VICTIME

Si vous avez malencontreusement communiqué des éléments sur vos moyens de paiement ou si vous avez constaté des débits frauduleux sur votre compte, **FAITES OPPOSITION IMMÉDIATEMENT** auprès de votre organisme bancaire ou financier et déposez plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie la plus proche.

Si vous avez constaté que des éléments personnels servent à usurper votre identité, **DÉPOSEZ PLAINTÉ** au commissariat de police ou à la gendarmerie la plus proche.

Si vous êtes victime d'une usurpation de votre adresse de messagerie ou de tout autre compte, **CHANGEZ IMMÉDIATEMENT VOS MOTS DE PASSE.**

Si vous avez reçu un message douteux sans y répondre, **SIGNELEZ-LE À SIGNAL SPAM** (Signal-spam.fr).

Vous pouvez également **SIGNALER UNE ADRESSE DE SITE D'HAMEÇONNAGE À PHISHING INITIATIVE** (Phishing-initiative.fr) qui en fera fermer l'accès.

Pour être conseillé en cas d'hameçonnage, contactez **INFO ESCROQUERIES AU 0 805 805 817** (numéro gratuit).

MESURES PRÉVENTIVES

Ne communiquez jamais d'informations sensibles par messagerie ou téléphone :

aucune administration ou société commerciale sérieuse ne vous demandera vos données bancaires ou vos mots de passe par message électronique ou par téléphone.



Avant de cliquer sur un lien douteux, positionnez le curseur de votre souris sur ce lien

(sans cliquer) ce qui affichera alors l'adresse vers laquelle il pointe réellement afin d'en vérifier la vraisemblance ou allez directement sur le site de l'organisme en question par un lien favori que vous aurez vous-même créé.



Vérifiez l'adresse du site qui s'affiche dans votre navigateur.

Si cela ne correspond pas exactement au site concerné, c'est très certainement un site frauduleux. Parfois, un seul caractère peut changer dans l'adresse du site pour vous tromper. Au moindre doute, ne fournissez aucune information et fermez immédiatement la page correspondante.



En cas de doute, contactez si possible directement l'organisme concerné

pour confirmer le message ou l'appel que vous avez reçu.



Utilisez des mots de passes différents et complexes pour chaque site et application

afin d'éviter que le vol d'un de vos mots de passe ne compromette tous vos comptes personnels. Vous pouvez également utiliser des coffres forts numériques de type KeePass pour stocker de manière sécurisée vos différents mots de passe.



Si le site le permet, vérifiez les date et heure de dernière connexion à votre compte

afin de repérer si des accès illégitimes ont été réalisés.



Si le site vous le permet, activez la double authentification pour sécuriser vos accès.



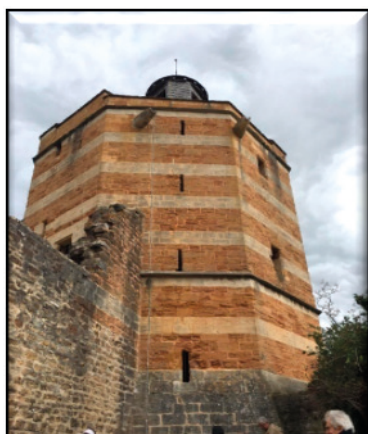
Visite de TREVOUX dans l'AIN le 25 avril 2019 : délégation Rhône-Alpes



Cette visite s'inscrit dans le cadre de la connaissance de petites villes relativement proches de Lyon accessibles par les transports en commun. C'est en train, car régional et marche à pied, par une journée très ventée que nous avons visité Trévoux qui possède les labels « Plus beaux détours de France, Station verte et Ville fleurie ».

Située dans le département de l'Ain sur la rive gauche de la Saône entre la Dombes et le Beaujolais la ville a hérité d'un passé prestigieux : Seigneurie des Sires de Thoire et de Villars capitale de l'ancienne principauté des Dombes, capitale mondiale de la filière en diamant.

Un guide nous a conduits dans les rues très pentues de cette petite ville en nous comptant son passé. D'abord située en zone frontalière lors du partage en deux de l'empire de Charlemagne, elle connaît un essor important au Moyen Âge avant de devenir, au XV^{ème} siècle, la capitale de la principauté des Dombes, possession des ducs de Bourbon.



De son passé médiéval, Trévoux a gardé la porte de Villars sur les quatre aménagées dans la ville. Les enceintes de la vieille ville sont dans la partie haute, celles de la partie basse ayant été intégrées dans les constructions intervenues au long des siècles. Après une longue montée sous un vent très

froid, nous avons atteint son château fort, très bel édifice militaire au donjon monumental, l'un des plus importants de la région, et dont la tour maîtresse de forme octogonale est construite en pierres jaunes et blanches. L'accès au chemin de rondes se fait par une unique porte et un escalier intérieur permettant de voir les cellules des soldats et des officiers, avec fenêtres et cheminées. Seuls quelques courageux ont atteint le sommet pour le parcourir.

C'est donc assez fatigués que nous sommes redescendus



pour atteindre notre restaurant où une grande salle nous avait été réservée et un apéritif offert. Il nous fallait bien ça pour nous requinquer et attaquer, revigorés, les visites de l'après-midi : la salle du

Parlement suivie d'une démonstration de l'activité de la filière en diamant et le musée.

Le Parlement a été installé dans le palais de justice construit en 1696. Sa salle d'audience a été conservée dans ses décors d'origine constitués de fresques et de peintures murales rectangulaires ornées de moulures, séparées les unes des autres par des pilastres et surplombées par un plafond à la française.

Quittant l'abri du Parlement, c'est en plein air que nous avons assisté à une démonstration de l'usage de la filière permettant de réduire du métal en fil. Là encore quelques courageux se sont attelés à la tâche.

Notre journée s'est terminée par une visite du musée. Cette petite ville au passé très riche fut pour certains d'entre nous une véritable découverte.

Max Pinoncelly

Les prénoms les plus donnés en 2019 en France métropolitaine

D'après une base de données gérée aujourd'hui par l'INSEE, qui permet de suivre par département de France métropolitaine depuis 1900, les prénoms les plus donnés aux enfants nés chaque année, il apparaît qu'en 2019 ces prénoms les plus cotés étaient :

- Pour les filles : Emma, Louise, Jade, Louise, Alice, Lina
- Et pour les garçons : Gabriel, Léo, Raphaël, Arthur et Louis

D'après INSEE Base de données

7	6	4	5	8	2	9	1	3
3	8	1	4	9	5	7	2	
2	5	9	1	7	3	8	4	6
1	3	8	9	6	7	4	2	5
5	2	6	4	3	1	7	9	8
9	4	7	2	5	8	3	6	1
6	1	3	8	9	4	2	5	7
8	9	5	7	2	6	1	3	4
4	7	2	3	1	5	6	8	9

Grille 2

8	7	9	1	2	5	3	6	4
1	4	8	7	3	2	9	5	6
5	3	2	4	9	6	1	8	7
3	6	8	9	1	4	7	5	2
2	4	5	3	8	7	9	6	1
7	9	1	6	5	2	8	4	3
9	2	3	5	6	1	4	7	8
4	5	8	7	3	9	6	2	1
1	6	7	2	4	8	5	3	9

Grille 1

Solution du sudoku de ce numéro



Certains animaux recourent à une technique biologique spécifique pour survivre à la période hivernale : l'hibernation. L'hiver arrive, les températures baissent, les animaux doivent dépenser plus

d'énergie pour maintenir leur température à un niveau acceptable. Compenser l'augmentation des besoins par l'absorption de plus de nourriture, n'est pas possible avec une végétation recouverte par la neige.

La stratégie : l'hibernation, un état d'hypothermie régulée qui peut durer des jours ou semaines : une mise au ralenti de l'organisme. Le rythme cardiaque chute au plus strict minimum et la

température du corps diminue pour approcher la température ambiante. Pour certains, tel le Grand Hamster d'Alsace, c'est le rythme jour/nuit, et la baisse de la luminosité qui enclenche le mécanisme. Pour d'autres, plutôt la baisse de la température.

Des périodes de sommeil profond entrecoupées de réveils. Des réveils à risques pour les animaux qui mettent du temps à quitter cet état de paralysie partielle en consommant une énergie précieuse.

Des animaux qui hibernent : la marmotte, le Grand Hamster d'Alsace, les ours, mais aussi le hérisson, le loir, les tortues ou les mouffettes au Canada, certaines grenouilles, certaines chauves-souris,....

L'humain, lui, n'hiberne pas,.... Il se confine !

consoGlobe3 Décembre 2020

DETENTE

Sudoku

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

Grille niveau 1

			2	4	8	5	3	
	5							
9	2		5		1			
7	9							
		5						6
3					4	7		
5							7	
6		4	8	7	3			
				2				4

Grille niveau 2

				1				
	9	5						
			8		4		5	
		7				3		
5			4					8
1			9					
		9		7				6
	8							
	6				2		1	3

Solution dans ce numéro en page 11

Vous avez des remarques ou des propositions à formuler sur le contenu ou la forme de ce Bulletin.
N'hésitez pas, envoyez les à alain.chalochet@hotmail.fr

Le Bulletin de l'A.R.T.S.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION
DES RETRAITÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

14, av. Duquesne - Pièce - 2012 - 75350 Paris 07 S.P.
Tél. : 01 40 56 69 61 ou 01 40 56 45 92
E-mail : arts@sante.gouv.fr

Directeur de la Publication : Gérard Gonzalez
Responsable de la rédaction : Alain Chalochet

Prix de l'abonnement annuel - 2,30€

Imprimerie LELOUP - 45700 VILLEMANDEUR

« Il est plus difficile de désagréger un préjugé qu'un atome »

Albert Einstein

« Je pense d'ailleurs que tout devrait
être au féminin et dès le lever du soleil »

Romain Gary

« Il est difficile de dire la vérité, car il n'y en a qu'une,
mais elle est vivante et a par conséquent un visage changeant »

Franz Kafka